ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1137-20041019



RAPPORT ANNUEL
2003-2004

ORDRE des HYGIÉNISTES DENTAIRES du QUÉBEC



MISSION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires au Québec, soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnelle par ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

VISION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

- Une meilleure connaissance de la profession au sein de la population ;
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire;
- La reconnaissance et l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires par les employeurs, permettant ainsi de mieux servir le public ;
- Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur par tous les intervenants du secteur dentaire ;
- L'amélioration de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé ;
- L'accroissement des services et de la mobilité des professionnels auprès des personnes à besoins particuliers afin d'assurer l'entière accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Montréal, le 1er juin 2004

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le vingt-neuvième rapport annuel de l'***Ordre des hygiénistes dentaires du Québec***.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 1er juin 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
HÔTEL DU PARLEMENT
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le vingt-neuvième rapport annuel de l'***Ordre des hygiénistes dentaires du Québec***.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques Dupuis

Montréal, le 1er juin 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le vingt-neuvième rapport annuel de l'***Ordre des hygiénistes dentaires du Québec***.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Bureau des Administrateurs

Présidente :	Johanne Côté, HD	(régions 14 et 15)
Administrateurs :	Danielle Bonenfant, HD	(régions 05 et 16)
	Lucie Bonin, HD	(régions 05 et 16)
	Gisèle Choquette, HD	(régions 05 et 16) (mars)
	Annie Deguire, HD	(régions 06 et 13)
	Francine Demeules, HD	(régions 01, 09 et 11)
	Josée Desgagné, HD	(régions 03 et 12)
	Annick Ducharme, HD	(régions 05 et 16) (fin : juillet 2003)
	Isabelle Lahaie, HD	(régions 04 et 17)
	Marcel Langlois, HD	(régions 03 et 12)
	Annie Lapointe, HD	(régions 06 et 13)
	Elaine Picard, HD	(régions 06 et 13)
	Nancy Tremblay, HD	(régions 02 et 10)
	Paule Trépanier, HD	(régions 07 et 08)
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :	Denis Beaudoin	
	Fernand Plante, fcga, Adm.A., pl.fin.	
	Richard Talbot	

Comité Administratif

Johanne Côté, HD	Présidente
Annie Deguire, HD	Vice-présidente
Lucie Bonin, HD	Trésorière
Paule Trépanier, HD	Administratrice
Fernand Plante, fcga, Adm.A., pl.fin.	Administrateur nommé

Personnel du Siège Social

Directrice générale et secrétaire	Dominique Derome, CMA
Coordonnatrice/Événements & Publications	France Brissette, B.Psc
Coordonnatrice/Formation continue & Qualité	Agathe Bergeron, HD
Inspecteur-enquêteur	Carolle Bujold, HD
Secrétaire administrative	Mireille Beaudry
Technicien à la comptabilité	Walter Barbosa
Commis-réceptionniste	Marlène Lambert
Secrétaire	Nadine Caron
Secrétaire-commis affectée à l'inspection professionnelle	Jinette Laparé

RAPPORT de la PRÉSIDENTE



Le présent rapport annuel, le 29e de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, a été préparé en conformité avec le *Code des professions et le Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice couvrant la période 2003-2004.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2004-2007

Lors de leur réunion de janvier 2004, les administrateurs du Bureau de l'Ordre ont adopté la planification stratégique 2004-2007.

En conformité avec cette planification et afin d'atteindre les objectifs que reflète la mission de l'Ordre ainsi que ceux prônés par sa vision, les actions sont axées autour de quatre (4) enjeux clés :

1. ***L'offre des hygiénistes dentaires.***
2. ***La demande d'hygiénistes dentaires.***
3. ***Les standards et la qualité des hygiénistes dentaires.***
4. ***Le rayonnement et le sentiment d'appartenance.***

Permettez-moi de résumer les actions découlant de chacun de ces quatre (4) enjeux.

L'offre des hygiénistes dentaires

La réalisation de la mission de l'Ordre et son développement sont tributaires de sa capacité d'attirer de nouveaux candidats. L'Ordre devra pouvoir répondre à un besoin grandissant d'hygiénistes dentaires au cours des prochaines années.

Nos actions relativement à cet enjeu, se concentrent au niveau du ***marché de l'emploi***. Nous suivons de près les grandes tendances du marché et les besoins en main-d'œuvre. Dans ce dossier que nous surveillons consciencieusement, nous sommes particulièrement vigilants et proactifs. Nous restons constamment à l'affût de tout changement.

Parallèlement, nous vouons une grande attention au ***système d'éducation*** en maintenant des relations étroites avec le ministère de l'Éducation du Québec. Ainsi, nous nous assurons que le programme en techniques d'hygiène dentaire suit adéquatement l'essor de la profession. Nous dépensons beaucoup d'énergie à promouvoir notre profession dans les salons d'éducation, d'emplois et de formation. Nous participons également à de nombreuses journées-carrières tenues à travers la province. De plus, nous maintenons une communication régulière avec les conseillers d'orientation. Notre but ultime étant de les sensibiliser suffisamment à notre profession pour les inciter à en faire la promotion. Je tiens pareillement à souligner et à encourager l'immense travail promotionnel de notre profession réalisé par les huit (8) collèges offrant notre formation. Ils méritent nos plus vives félicitations! D'ailleurs, les résultats de l'ensemble de ces efforts sont éloquents puisque la majorité des collèges ont vu leurs demandes d'admissions augmenter encore cette année.

Toujours au chapitre du système d'éducation, mais plus particulièrement au niveau collégial, l'Ordre assure sa participation au comité consultatif de chacun des huit (8) collèges offrant la formation en THD et coordonne une réunion annuelle avec leurs coordonnateurs afin de discuter de nos dossiers communs.

En ce qui a trait à l'accréditation du programme de techniques d'hygiène dentaire réalisée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada, seul le Collège de Maisonneuve a subi une visite d'évaluation cette année. Dans un autre ordre d'idées, les rencontres annuelles de notre vice-présidente avec les élèves de première (1ère) année du programme de techniques d'hygiène dentaire et les miennes avec les finissants de troisième (3e) année demeurent une priorité pour nous. Ces visites nous permettent de sensibiliser les élèves à leur prochain rôle de professionnel. On y souligne les devoirs et obligations qui s'y rattachent. Par la même occasion, nous nous assurons de faciliter l'intégration à notre Ordre de ces nouveaux diplômés.

RAPPORT de la PRÉSIDENTE

Dans la foulée de cette nouvelle planification stratégique, les administrateurs du Bureau ont adopté la mise sur pied d'un ***comité de vigie de la pratique***. Ce comité, qui sera officiellement formé lors de la réunion du Bureau de mai 2004, aura le mandat de remettre périodiquement aux administrateurs de l'**OHDQ**, un rapport traçant les nouvelles tendances et orientations en matière d'hygiène dentaire ainsi que l'évolution de la pratique de l'hygiéniste dentaire, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Finalement, en fonction de cet enjeu concernant l'offre des hygiénistes dentaires, l'**OHDQ** a déposé une modification au règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation à l'Office des professions du Québec. Nous sommes d'avis que pour mieux diriger les personnes qui demandent une équivalence de formation, une mise à jour du règlement actuel doit être effectuée afin de tenir compte des changements au curriculum des techniques d'hygiène dentaire survenus au Québec en 1998. Effectivement, la formation spécifique (cours de concentration) compte toujours un total de mille huit cents (1 800) heures, mais on doit dorénavant composer avec l'atteinte de compétences et considérer le fait que le nombre d'heures de formation consacré à une compétence peut varier d'un collège à l'autre. Nous avons aussi rencontré des représentants du ministère des Relations avec les citoyens immigrants dans le but de chercher des pistes de solutions pour éviter que les personnes arrivant d'un pays étranger soient mal informées sur le processus à suivre pour obtenir une équivalence de formation. Nous voulons surtout qu'on ne fasse plus miroiter aux dentistes étrangers qu'ils pourraient devenir ***automatiquement*** hygiénistes dentaires au Québec. Puisque en réalité, bien qu'elles soient complémentaires, les formations respectives des dentistes et des hygiénistes dentaires diffèrent grandement.

Demande d'hygiénistes dentaires

L'Ordre consacre les efforts et les ressources requis pour assurer la reconnaissance des compétences distinctes et la valeur ajoutée qu'apporte l'hygiéniste dentaire à l'équipe dentaire à titre de ***professionnel de la prévention et de l'éducation en matière de santé buccodentaire***. Ainsi, l'Ordre entretient des communications soutenues avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Association des assistantes dentaires. Toujours dans ce but, nous avons rencontré les étudiants de troisième (3e) année en médecine dentaire à l'Université Laval afin de les familiariser avec la profession d'hygiéniste dentaire.

L'**OHDQ** veille à rendre accessibles l'information et les services visant l'optimisation de la santé buccodentaire à tous les groupes d'âges selon leurs caractéristiques propres.

Par ses communications et ses actions, l'Ordre sensibilise la population québécoise au lien existant entre la santé dentaire et la santé globale. Pour y parvenir, nous avons utilisé les moyens suivants : publication du guide d'apprentissage sur le brossage de dents des enfants intitulé *« La Brigade des dents saines/Blandine fait briller ses dents »*, différents articles et chroniques parus entre autres, dans le Bel Âge, Junior et Grossesse et également des entrevues télévisuelles et radiophoniques.

Dans cette optique, l'Ordre s'est associé au Conseil québécois sur le tabac et la santé dans sa lutte contre le tabagisme et plus particulièrement dans sa campagne *« J'arrête pour moi »* de janvier 2004.

Enfin, l'Ordre a continué de multiplier les efforts visant le respect de la réglementation. Plusieurs dossiers de pratique illégale sont en étude et seront menés à terme dans le plus grand respect de notre mission qui est la protection du public.

Standards et qualité des hygiénistes dentaires

Par cet enjeu, nous nous assurons que le leadership qu'exerce notre organisation professionnelle est directement lié à la qualité et à l'intégrité de nos membres.

Le maintien de standards de pratique élevés passe par l'application de règles strictes en matière d'inspection professionnelle, de déontologie, de contrôle et prévention des infections et de formation continue. Voici les principales actions qui en ont découlé :

- Nous avons travaillé à l'élaboration d'un nouveau programme d'inspection professionnelle qui entrera en vigueur en 2005. Évidemment, son but premier est d'assurer la protection du public tout en surveillant la pratique de nos membres. Principalement axé sur le maintien des compétences et la qualité des soins et services, il se veut éducatif, formatif et convivial.

- Nous avons aussi rédigé un nouveau **Guide de contrôle des infections** afin d'ajuster notre pratique aux changements qui s'effectuent à un rythme effréné dans plusieurs secteurs, entre autres dans ceux de la recherche, de la technologie et de l'épidémiologie. Nous pouvons ainsi intégrer les nouvelles normes en matière d'asepsie à notre quotidien. L'Ordre assurera un suivi serré des développements à ce chapitre afin de réaliser la mise à jour de cette publication d'importance quand la situation le justifiera.





- Afin d'élargir l'éventail de formations s'adressant à nos membres et d'en faciliter la planification, nous avons créé un calendrier annuel de formation continue. Nous avons également poursuivi la tournée provinciale afin d'offrir au moins une (1) formation dans neuf (9) régions différentes; ceci dans le but de joindre le plus grand nombre d'hygiénistes dentaires possible.

- Nous collaborerons de nouveau à la mise en place du prochain Colloque sur l'interdisciplinarité. Ce dernier aura lieu les 8 et 9 avril 2005. Le thème retenu est: «Projet de loi 90... Avons-nous atteint la cible?»

- Finalement, nous avons, en collaboration avec les maisons d'enseignement, structuré des milieux de stages de perfectionnement. Ces centres d'actualisation des connaissances sont requis, suite à une étude de leur dossier, dans les cas de membres qui veulent effectuer un retour à la pratique après une absence de cinq (5) ans ou plus.

Sentiment d'appartenance et rayonnement

Dans le contexte de ce quatrième (4e) enjeu, l'Ordre favorise les activités et les communications engendrant la mobilisation de ses membres et leur apport au rayonnement de la profession. Pour atteindre cet objectif, l'**OHDQ** a amélioré de façon constante ses publications: ***L'Explorateur*** et le ***Mots d'Ordre***. De plus, l'Ordre appuie les hygiénistes dentaires dans leurs activités régionales, par une présence accrue. Par exemple, l'**OHDQ** a été un important partenaire du Colloque de Santé dentaire publique en juin 2003, à Rimouski. L'Ordre y détenait aussi un kiosque: ce qui nous permit, tout au long du colloque, de rencontrer nos membres, répondre à leurs interrogations et partager leurs commentaires. L'Ordre assistait également au lancement du mois de la santé dentaire à Trois-Rivières, à l'activité de promotion et d'éducation de la santé dentaire à Granby lors de la fête des mascottes et à la remise des diplômes au Collège de l'Outaouais.

RAPPORT de la PRÉSIDENTE

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Évidemment, un des dossiers prioritaires demeure la réforme du système professionnel.

Le changement de gouvernement survenu en avril 2003 nous a forcés à multiplier nos interventions pour sensibiliser les nouveaux décideurs à l'urgence d'effectuer une mise à jour de notre réglementation. À cet effet, nous avons rencontré plusieurs émissaires de différents ministères afin de mieux faire connaître notre profession ; sa réglementation ; sa réalité ainsi que son apport substantiel au chapitre de la prévention et de l'éducation faite auprès de la population. Dans le même but, nous avons aussi rencontré les directeurs des études des huit (8) collèges donnant la formation en techniques d'hygiène dentaire. Simultanément, nous avons maintenu d'étroites relations avec les représentants du Conseil provincial des hygiénistes dentaires en santé publique afin d'être à l'affût de l'évolution de ce secteur d'activité.
Avec l'Office des professions du Québec, nous n'avons eu que quelques rencontres ; un changement à la présidence étant survenu au cours de l'exercice financier. Nous avons pu discuter avec le nouveau président, M. Gaétan Lemoyne ainsi qu'avec M^me^ Sylvie de Grandmont, la vice-présidente de l'OPQ, de leur conception de la réforme entamée et de la suite que l'Office entend y donner.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL

Nous avons régulièrement participé aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec et suivi plusieurs de leurs formations. Nous avons particulièrement apprécié les formations relatives aux secteurs suivants : l'équivalence, le syndic, la formation des administrateurs et finalement, le protocole.

CONCLUSION

Voilà que se termine mon sixième (6^e^) mandat à la présidence de l'OHDQ. Je peux vous assurer qu'une énorme quantité d'efforts et de travail a été déployée dans les dossiers qui touchent notre profession.

L'accomplissement de toutes mes tâches est possible grâce à la merveilleuse équipe qui m'entoure. Je remercie chaleureusement madame Dominique Derome, directrice générale ainsi que tous les employés du siège social qui m'appuient constamment.

Je tiens également à remercier tous les administrateurs pour leur soutien constant et la confiance qu'ils me témoignent. Je ne veux surtout pas passer sous silence les membres des différents comités de l'Ordre ainsi que nos nombreux bénévoles. Sans eux, le développement et le rayonnement de la profession d'hygiéniste dentaire ne connaîtraient pas un essor aussi remarquable.

Je souhaite ardemment qu'au cours du prochain exercice, nous soyons témoins de l'avènement d'une réglementation mieux adaptée à notre réalité quotidienne. Le respect et la reconnaissance des compétences de chacun ainsi que la saine collaboration entre les professionnels de la santé sont essentiels pour répondre aux besoins de la population le plus adéquatement possible. Nous continuons d'orienter nos efforts vers l'atteinte de cet objectif crucial pour notre profession et le mieux-être de la collectivité.

La Présidente,

Johanne Côté, HD

RAPPORT de la DIRECTRICE GÉNÉRALE et SECRÉTAIRE



Il me fait grandement plaisir de vous présenter le vingt-neuvième (29e) rapport annuel de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. À sa lecture, vous serez à même de constater que l'année se terminant a été fort occupée sur les plans stratégique et politique. En outre, nous avons connu une croissance fort appréciable de retours à la pratique. Effectivement, vous avez été plus de deux cent quarante (240) à vous réinscrire en cours d'année. Nous avons diversifié nos communications et élargi notre horizon à ce chapitre. Nous avons aussi enrichi la gamme de formations continues que nous offrons à nos membres.

Au cours de l'actualisation de notre plan stratégique, des lignes maîtresses se sont dégagées. Elles nous ont servi d'assise tout au long de l'année financière pour structurer de nouveaux projets et étayer nos actions dans des dossiers d'importance. À la lecture des sections se rattachant aux faits saillants du Bureau et du Comité administratif, vous conviendrez que projets et actions ont été, une fois de plus cette année, en croissance soutenue. Pour ma part, en tant que directrice générale, je vous entretiendrai plus particulièrement des dossiers suivants :

- Situation financière ;
- Gestion des données informatisées ;
- Activités provinciales dans le contexte du mois de la santé dentaire ;
- Nouveau programme d'inspection professionnelle ;
- Dossiers à caractère national ;
- Ressources humaines.

Situation financière

C'est avec une immense fierté que je dévoile nos états financiers pour la période se terminant le 31 mars 2004. L'Ordre termine cet exercice financier avec un surplus de 25 987$. Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion des ressources matérielles et financières. Il résulte également de la diversité et de la qualité des moyens de financement utilisés par notre organisation. À ce chapitre, la commandite a accru de façon considérable les activités et la visibilité de l'**OHDQ**. Nous ne citerons que quelques projets d'envergure dans lesquels nous avons investi : *« La brigade des dents saines/Blandine fait briller ses dents »*, lors de l'activité provinciale 2003 et la campagne de promotion du concours *« Es-tu aussi brillant que tes dents ? »*, sur les ondes de MusiquePlus à compter d'octobre. De plus, d'importantes améliorations à notre système informatique, plus particulièrement au niveau de la gestion des membres et d'Internet ont été apportées, et ce, sans aucunement compromettre la santé financière de l'Ordre. Je vous invite donc à prendre connaissance, plus en détails, des résultats financiers publiés dans ce document.

Gestion des données informatisées

Chaque membre du personnel permanent de l'**OHDQ** a procédé à une analyse de ses tâches ainsi qu'à la méthodologie utilisée pour les réaliser. Il en ressortit un constat flagrant : des travaux majeurs doivent être effectués dans notre base de données des membres. Ce travail a donc été entamé à l'automne et il servira de plaque tournante à nos communications futures avec les membres. En effet, l'un des objectifs à moyen terme de cette étude est de maximiser l'utilisation du site Internet de l'Ordre comme outil de communication. De plus, il fut décidé de rendre ce véhicule de communication bidirectionnel. En effet, vous pouvez depuis peu, consulter le programme de formation et le *Guide de contrôle des infections* sur notre site. Grande nouveauté cette année : vous pourrez dorénavant consulter le rapport annuel de l'**OHDQ** par voie électronique. Nous entendons nous consacrer au cours des prochaines années au développement de multiples fonctionnalités de notre site Internet afin de favoriser l'accroissement des échanges électroniques.

Activité provinciale dans le contexte du mois de la santé dentaire

En avril 2003, nous avons canalisé nos actions vers les centres de la petite enfance ainsi que les écoles préscolaires. Notre objectif était d'attiser l'attention de cette clientèle sur l'importance du brossage des dents, plus particulièrement celui du soir ainsi que sur l'acquisition de saines habitudes de

vie. Les hygiénistes dentaires ont été nombreux à participer à cette activité. Cela nous a permis de sensibiliser plus de trois mille cinq cents (3 500) enfants à ces préceptes, en leur remettant le livre intitulé «***Blandine fait briller ses dents***», des autocollants ainsi que des brosses à dents. Par ailleurs, grâce à nos précieux partenaires nous avons pu transmettre le livre «***Blandine fait briller ses dents***» à tous les centres de la petite enfance. De plus, au-delà de sept mille (7 000) brosses à dents ont été distribuées à des CPE de milieux défavorisés. Le mois de la santé dentaire nous procure une occasion privilégiée de communiquer l'importance de la prévention en matière de santé dentaire. Dans le même ordre d'idées, nous avons amorcé une vaste campagne de promotion avec la chaîne télévisuelle de MusiquePlus dans le but d'inciter les adolescents de douze à dix-sept (12-17) ans à créer des messages sur l'hygiène bucco-dentaire ainsi que sur les effets néfastes du tabagisme et du perçage buccal. La publicité de notre concours «***Es-tu aussi brillant que tes dents?***» a été diffusée à plus de quatre cents (400) reprises sur les ondes de MusiquePlus, d'octobre à décembre 2003. Cette initiative a permis à ces adultes en devenir, de bénéficier de messages réalisés spécialement à leur intention, par des gens de leur âge. Nous avons ainsi pu apprécier la créativité et le professionnalisme dignes de mention des auteurs de ce matériel promotionnel de la santé dentaire. La grande qualité des projets soumis a compliqué la tâche du jury de sélection. Ce dernier a procédé à la sélection des trois (3) projets gagnants à la fin de décembre 2003. Les trois (3) réalisations primées deviendront les outils éducatifs utilisés par les hygiénistes dentaires en avril 2004, pour souligner le mois de la santé dentaire au Québec.







Des membres du jury au travail.



Dossiers à caractère national

Cette rubrique se divise en trois (3) volets: L'accord sur le commerce intérieur; la Fédération des registraires du Canada et l'Association canadienne des hygiénistes dentaires.

- *L'accord sur le commerce intérieur*

L'entente est maintenant finalisée et toutes les provinces, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, l'ont paraphée. En conséquence, le statu quo demeure pour les résidents du Québec. Ainsi, ceux qui voudront pratiquer l'hygiène dentaire dans une province autre que le Québec et le Nouveau-Brunswick, devront se soumettre à l'examen écrit de la certification nationale.

- *La Fédération des registraires du Canada*

En juin dernier, la Fédération des registraires a tenu une réunion à Régina dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires. Nous avons pu y discuter de préoccupations communes, telles que les besoins en main-d'œuvre, la délégation de certains actes aux assistantes dentaires et l'avenir de la Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC). Nous avons évalué la possibilité de mettre sur pied une firme indépendante d'accréditation des programmes en hygiène dentaire. Toutefois, étant donné les coûts faramineux associés à une telle structure et tenant compte des efforts déployés par la CADC pour différencier les comités d'hygiène et d'assistance dentaire, il a été convenu de maintenir, pour le moment, notre association avec la CADC.

▸ *L'Association canadienne des hygiénistes dentaires*

Depuis octobre dernier, j'agis comme représentante de la Fédération des registraires du Canada au sein de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires. À ce titre j'ai participé à deux rencontres du conseil d'administration. Les principaux sujets discutés ont été: la scanographie de l'environnement de la pratique de l'hygiène dentaire au Canada; l'élaboration des politiques en concordance avec la gouvernance d'entreprise et l'élaboration d'un agenda de recherche en matière de santé buccodentaire.

Ressources humaines

Depuis quelques années, l'Ordre a connu une croissance fulgurante de son *membership*: augmentation de treize pour cent (13%) au cours des cinq (5) dernières années. Parallèlement, le personnel permanent qui doit demeurer des plus productif et efficient, ne s'est accru que d'une (1) nouvelle ressource l'an dernier. Effectivement, le nombre d'employés permanents du siège social n'accusait aucune croissance depuis 1991. Conscients qu'un ajustement s'impose à ce chapitre, les administrateurs ont mandaté la firme Mercer, consultants en ressources humaines, à procéder à l'analyse de notre structure organisationnelle versus les objectifs de la planification stratégique triennale 2004-2007.

Conclusion

En conclusion, je tiens à remercier tous les employés de l'*Ordre des hygiénistes dentaires* pour leur loyauté et leur dévouement sans borne envers l'organisation. Sans leur apport et leur soutien, les réalisations que vous avez été à même de constater dans ce rapport, n'auraient pu se concrétiser. En tant qu'institution, nous sommes fortunés de pouvoir compter sur une équipe aussi dynamique et efficace. Je ne peux passer sous silence le travail colossal effectué par les bénévoles au sein des différents comités; merci à tous ces gens qui font la différence. Et finalement, j'exprime ma plus vive reconnaissance à tous les administrateurs ainsi qu'à notre présidente pour la confiance qu'ils me témoignent ainsi que pour leur fidèle complicité. Leur appui soutenu nous permet de maintenir le cap sur l'évolution de la profession d'hygiéniste dentaire et d'assurer l'efficience de la gestion de croissance que nous appliquons à notre organisme.

Au plaisir!

Directrice générale et Secrétaire

Dominique Derome, CMA, secrétaire



▲ *Carolle, Marlène, Walter, France, Jinette, Agathe, Dominique, Mireille et Nadine.*

RAPPORT des ACTIVITÉS du BUREAU

Au cours de la période, le Bureau des administrateurs a tenu cinq (5) réunions régulières et une (1) extraordinaire. Les principaux sujets traités lors de cette dernière furent : le désir des assistantes dentaires de changer l'appellation du titre d'assistante dentaire en celui de technicien en médecine dentaire ; la manifestation à l'Office des professions du Québec de la désapprobation totale de l'**OHDQ** face à ce changement d'appellation ; les demandes d'équivalence ; le calendrier annuel de formation et la délivrance de permis.

À l'issue de ces réunions, quelque cent trente (130) résolutions ont été adoptées. Voici les faits saillants des principales résolutions :

Élection à la présidence et composition des comités

Lors de la réunion du Bureau du 23 mai 2003, les administrateurs ont réélu M^me^ Johanne Côté à la présidence, par acclamation, et ce, pour un sixième mandat consécutif : Exploit sans précédent à l'Ordre. Ils ont aussi procédé, lors de cette même réunion, à la composition du comité administratif et à celle du comité des bourses et du comité de révision pour l'exercice 2003-2004.

Position de l'OHDQ quant à l'application du vernis fluoruré et des agents de scellement des puits et fissures en santé publique

En mai 2003, les administrateurs statuèrent sur l'application du vernis fluoruré et des agents de scellement des puits et fissures en santé publique, dans le contexte du programme national de santé publique. Cette position a été diffusée dans le *Mots d'Ordre*, édition mai/juin 2003.

Activités financières et de gestion

Au cours de leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés ainsi que les budgets révisés pour le présent exercice. Par ailleurs, en mars dernier, ils ont approuvé le budget pour l'exercice financier 2004-2005. De plus, les administrateurs ont mandaté la directrice générale à procéder à la mise à jour de la gestion des membres informatisée et à y apporter des modifications importantes. Dans un autre ordre d'idées, les membres du Bureau ont octroyé à la firme de ressources humaines Mercer, un contrat comportant une analyse complète de la structure organisationnelle.

Délivrance de permis

Les administrateurs ont procédé à la délivrance de cent soixante-douze (172) permis, conformément à l'article 40 du *Code des professions du Québec*. Toutefois, aucun permis temporaire n'a été délivré en 2003-2004, en vertu de l'article 41.

Mise à jour du tableau des membres

Le Bureau s'est vu dans l'obligation de radier trois cent quatre (304) membres du tableau des membres puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle redevable, et ce, conformément aux exigences du deuxième (2°) paragraphe de l'article 46 du *Code des professions du Québec*. De ce nombre, le bureau des administrateurs a radié, suite à leur demande, deux (2) membres qui séjourneront en Suisse et aux États-Unis pour un temps indéterminé et qui nécessitent cette radiation pour éviter des problèmes fiscaux.

Établissement de la cotisation annuelle

Au cours de leur réunion du mois de mars les administrateurs ont convenu d'augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2005-2006 de l'équivalent de l'indice des prix à la consommation soit de 2%. La cotisation régulière est donc de deux cent cinquante dollars (250$) et de 50% de cette somme, soit cent vingt-cinq dollars (125,00$) pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée comme suit :

250,00$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^er^ avril et le 31 juillet ;

205,00$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^er^ août et le 30 novembre ;

160,00$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^er^ décembre et le 31 mars.

RAPPORT des ACTIVITÉS du BUREAU

À ces sommes s'ajoutent les frais relatifs à notre contribution à l'Office des professions, les taxes applicables ainsi que, selon le cas, les frais d'ouverture ou de réouverture de dossier.

Mandats de perquisition

Encore une fois cette année, les administrateurs ont mandaté la syndique de l'Ordre à obtenir des mandats de perquisition pour des cabinets dentaires où il y avait apparence de pratique illégale. Et ce, pour d'éventuelles plaintes pénales pour pratique illégale de la profession d'hygiéniste dentaire.

Financement de la Commission de l'agrément dentaire du Canada

La contribution nationale 2004 à la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) a été fixée à sept dollars seize (7,16$) par hygiéniste dentaire. Nos administrateurs, en septembre 2003, autorisèrent le versement de cette somme.

Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité d'inspection professionnelle

Le Bureau a procédé à la nomination d'un nouveau membre à sa réunion du mois de mars. M^me^ Denyse Brouillard, HD succède à M^me^ Monique Cardin, HD, pour un mandat de trois (3) ans au sein du Comité d'inspection professionnelle. M^me^ Brouillard apporte une expérience pertinente au sein du comité, ayant déjà rempli la fonction d'inspecteur à l'**OHDQ**.

Nomination des scrutateurs pour les élections

Selon l'article *93b)* du Code des professions du Québec et selon le règlement des hygiénistes dentaires à la section II point 6, le Bureau a procédé à la nomination de trois (3) scrutateurs et d'un (1) scrutateur suppléant.

Nomination pour combler un poste d'administrateur dans les régions 05 et 16 (Estrie / Montérégie)

Un poste d'administrateur était vacant dans ces régions depuis juillet 2003, suite au départ de M^me^ Annick Ducharme, HD. Finalement, à la réunion du Bureau qui s'est tenue en janvier 2004, un administrateur a soumis la candidature de M^me^ Gisèle Choquette, HD, de la région de la Montérégie. Les administrateurs ont jugé cette candidature fort intéressante; M^me^ Choquette ayant déjà acquis une solide expérience comme membre du Bureau et du comité administratif de l'**OHDQ** dans un passé assez récent. Sa candidature fut donc retenue.

Guide de contrôle des infections 2004

Les administrateurs ont entériné en novembre dernier, le nouveau *Guide de contrôle des infections*. Cette nouvelle publication devient donc le document de référence en matière d'asepsie et elle a été distribuée à tous les hygiénistes dentaires du Québec en mars 2004. De plus, l'**OHDQ** l'a également transmis à plusieurs intervenants et représentants du monde de la santé.

Création d'un comité de vérification

Lors de leur dernière réunion, les administrateurs du Bureau ont créé un Comité de vérification. Le mandat spécifique dudit comité est de rencontrer le vérificateur financier externe une fois par année afin de s'assurer de l'application des bons principes de gestion et de contrôles.

Recommandation d'une candidature à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec

Les administrateurs ont soumis au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) la candidature de M^me^ Sylvie de Grandmont, HD au poste de vice-présidente de l'Office des professions du Québec.

Changements pour le Prix du lecteur et la Bourse de perfectionnement.

Les administrateurs ont entériné les recommandations formulées par les membres du Comité des bourses quant à l'octroi du Prix du lecteur et de la Bourse de perfectionnement.

RAPPORT des ACTIVITÉS du BUREAU

Appui financier à la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill

En fin d'exercice, les administrateurs ont octroyé une contribution financière à la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill pour l'organisation d'un Colloque sur l'accès aux soins dentaires aux personnes défavorisées du Québec. L'OHDQ sera appelé à faire partie du comité organisateur.

RAPPORT des ACTIVITÉS du COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif s'est réuni à neuf (9) reprises dans le cadre de ses réunions régulières.

Au cours de ces rencontres, il a adopté trente-sept (37) résolutions pour fins d'approbation par le Bureau. Celles-ci portaient principalement sur la gestion des ressources matérielles et financières de l'Ordre. Voici toutefois un bref aperçu des autres recommandations :

Activité provinciale du mois d'avril 2004

Les membres du Comité administratif ont décidé d'investir dans une campagne promotionnelle sur les ondes de MusiquePlus pour le lancement du concours : *Es-tu aussi brillant que tes dents?* Il a aussi été décidé, lors de la dernière réunion, de mettre en vente la vidéocassette contenant deux (2) projets gagnants du concours au coût de cinq dollars (5$).

Semaine nationale de l'hygiène dentaire

Étant donné le faible taux de participation à cette semaine ainsi que le désengagement des organismes nationaux quant à la promotion de la semaine nationale de l'hygiène dentaire, les administrateurs ont décidé de ne plus y investir temps, efforts et argent. Cependant, les membres du Comité administratif sont d'accord pour évaluer toute demande de participation spéciale en fonction de ses retombées potentielles sur l'OHDQ.

Stage de perfectionnement

Les membres du Comité administratif ont imposé à onze (11) membres se réinscrivant ou demandant la délivrance d'un permis après plus de cinq (5) ans d'absence de pratique de la profession, un stage de perfectionnement. Ces stages spécifiques ont varié de trente (30) à plus de cent cinquante (150) heures de formation dans une maison d'enseignement reconnue par l'OHDQ. Le secrétaire de l'Ordre peut autoriser d'autres formations jugées pertinentes à la pratique.

Bell Mobilité

Les administrateurs ont mandaté M^me^ Derome à signer une entente d'offre de service de téléphonie cellulaire offerte par Bell Mobilité aux membres. Le contrat est d'une durée de trente-six (36) mois.

Contributions financières

Les administrateurs ont accepté deux propositions de projets pour lesquelles une contribution financière minime était exigée. Soit la participation à un Salon jeunesse dans la région de Saguenay et la distribution d'affiches et dépliants d'information sur les fluorures dans le contexte du mois de la santé dentaire 2004, dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Membres à vie

Suite à une demande d'un membre pour la nomination d'un membre à vie, les administrateurs ont développé les critères d'admissibilité que voici :

- Le candidat devra être membre en règle de l'OHDQ depuis au moins 20 ans ;
- Le candidat devra avoir été impliqué d'une façon exceptionnelle au sein de l'OHDQ ;
- Le candidat devra, par sa qualité d'innovateur, avoir servi d'ambassadeur pour l'essor et la promotion de la profession.

Cette politique entrera en vigueur le 1^er^ avril 2004.

COMITÉ d'ORIENTATION STRATÉGIQUE et POLITIQUE (COSP)

Un comité d'orientation stratégique et politique avait été formé il y a de nombreuses années. Le mandat du COSP était de veiller à l'application, à l'adaptation et à la mise à jour du plan stratégique. Comme ces responsabilités relèvent également des membres du Comité administratif de l'Ordre, le Comité d'orientation stratégique et politique a été aboli.

COMITÉ des BOURSES

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Bureau à cet effet.

Par son programme de bourses, l'**OHDQ** désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires qui se dépassent, visent l'excellence et contribuent au rayonnement et au développement de la profession. À cet effet, le programme de bourses est composé des trois volets suivants :

1) **Méritas institutionnel**
   Par cette bourse, l'**OHDQ** honore l'une des meilleures réussites académiques en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2) **Bourse de perfectionnement**
   Par cette bourse, l'**OHDQ** vise à reconnaître les efforts déployés par des hygiénistes dentaires dans le domaine de la recherche ou des études avancées.

3) **Prix du lecteur**
   Par l'octroi de cette bourse, l'**OHDQ** vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans la revue L'Explorateur de l'**OHDQ**.

Lauréats 2003-2004

Méritas institutionnel



Le comité s'est réuni deux (2) fois au cours du dernier exercice et a déterminé les finalistes pour le Méritas institutionnel par le biais de la compilation des moyennes générales des étudiants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les finalistes de l'exercice 2003-2004 sont :

Collège de Chicoutimi :	M^me^ Marie-Ève Guay
Collège de Maisonneuve :	M^me^ Marie-Michèle Jacob
Collège de l'Outaouais :	M^me^ Emily Portelance
Collège de Saint-Hyacinthe :	M^me^ Dominique Deschênes-Leroyer
Collège de Trois-Rivières :	M^me^ Colette Pépin
Collège Édouard-Montpetit :	M^me^ Nadia Leclerc
Collège F.-X.-Garneau :	M^me^ Stéphanie Laflamme
Collège John-Abbott :	M^me^ Viktoriya Smilyanska

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces finalistes afin de déterminer la gagnante. Le hasard a favorisé **M^me^ Marie-Michèle Jacob, HD**, diplômée du Collège de Chicoutimi. À titre de récipiendaire du ***Méritas institutionnel*** pour l'exercice **2003-2004**, M^me^ Jacob a reçu une bourse de 500 $. Le comité est fier de souligner l'excellence des jeunes diplômés au sein de notre profession et offre ses plus sincères félicitations à M^me^ Jacob pour l'obtention de cette distinction.

Bourse de perfectionnement

Le comité n'a malheureusement pu décerner la **Bourse de perfectionnement** puisque aucune candidature n'avait été soumise.

Prix du lecteur

Le comité a décerné le ***Prix du lecteur*** à **M^me^ Sylvie Martel, HD**, pour son article « On scelle ou on ne scelle pas ? » publié dans la revue *L'Explorateur* du mois d'octobre 2002. M^me^ Martel a donc obtenu un forfait santé d'une valeur de 500 $.

COMITÉ des BOURSES



Des contributions haut de gamme d'hygiénistes dentaires à ce concours apportent un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Sincères félicitations à M^me^ Martel pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés afin d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Lors de leur réunion qui s'est tenu au mois de janvier, les membres du comité sont arrivés aux recommandations suivantes :

Prix du lecteur

Au cours des dernières années, les votes de nos membres pour l'allocation de ce prix ont été nettement en décroissance. Toutefois, l'Ordre désire absolument poursuivre cette activité, considérant que le temps et les efforts consentis par les auteurs d'articles scientifiques méritent d'être reconnus publiquement. Il fut donc décidé que dorénavant, les membres du Comité des bourses détermineront eux-mêmes, selon des préalables clairement définis, quel article méritera à son auteur le Prix du lecteur.

Bourse de perfectionnement

Les membres du Comité des bourses ont également décidé de retirer la bourse de perfectionnement. Nous n'avons effectivement reçu aucune demande pour cette bourse au cours des dernières années et nous en arrivons à la conclusion que ses critères d'admission sont trop complexes. L'Ordre envisage l'étude d'une alternative plus populaire.

COMPOSITION DU COMITÉ :
Johanne Côté, HD, présidente
Josée Desgagné, HD, administratrice
Élaine Picard, HD, administratrice
Richard Talbot, administrateur nommé
Dominique Derome, CMA, directrice générale et secrétaire, personne-ressource

COMITÉ de DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du *Code des professions du Québec*, le Comité de discipline a pour mandat de décider de toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction que ce dernier a commise en regard des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Trois plaintes avaient été déposées devant le Comité de discipline le 22 janvier 2001. Le 21 octobre 2003 , une audition a eu lieu quant aux rejets des plaintes. Un jugement a été rendu à l'effet que les plaintes étaient recevables. Or, ces dossiers sont toujours en suspens et des auditions sont prévues au début de l'année 2004.

COMPOSITION DU COMITÉ :
Jean-Jacques Gagnon, président
Louise Bourassa, HD, membre
Jody Granbois, HD, membre
Marc Johnson, HD, membre
Hélène St-Cyr, HD, membre
Carole Trahan, HD, membre
Lyne Trottier, HD, membre
Dominique Derome, CMA, secrétaire

COMITÉ de RÉVISION

Le comité n'a pas siégé au cours du dernier exercice se terminant le 31 mars 2004.

COMPOSITION DU COMITÉ :
Julie Drolet, HD
Martine Paré, HD
Denis Beaudoin, administrateur nommé
Fernand Plante, fcga, adm.a.,pl.fin., administrateur nommé
Richard Talbot, administrateur nommé

COMITÉ de la FORMATION des HYGIÉNISTES DENTAIRES

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'**OHDQ**. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité s'est réuni à deux reprises.

Le comité s'est penché sur les sujets suivants : l'accord sur le Commerce Intérieur, les dossiers d'équivalence ainsi que la pertinence des préalables exigés pour la formation en hygiène dentaire et la position de l'ACHD à ce chapitre. Il fut résolu de surveiller étroitement tout ce qui se passe à ce sujet et d'assurer l'évolution de notre propre dossier.

COMPOSITION DU COMITÉ :

Manon Campagna, HD, membre représentant l'**OHDQ**, présidente du comité.
Valérie Jomphe, HD, membre représentant l'**OHDQ**
Maryse Quesnel, HD, membre représentant la Fédération des cégeps
Daniel Delisle, membre représentant la Fédération des cégeps
Jean-Pierre Fons, membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec
Dominique Derome, CMA, secrétaire du comité

COMITÉ de FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Le comité de formation continue et professionnelle voit à l'élaboration de programmes permettant aux hygiénistes dentaires d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances.

Le comité s'est encore une fois surpassé cette année, en créant pour vous un programme de formation continue diversifié et en procédant à la préparation et à la réalisation de la Tournée provinciale 2003. Afin d'organiser ces activités, le comité s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de l'exercice 2003-2004.

Tournée provinciale 2003



La Tournée provinciale 2003 s'est déplacée dans neuf (9) régions différentes entre le 13 septembre et le 4 décembre 2003. Quelques changements ont été effectués cette année dans le contexte de cette activité : la région de Rimouski a été remplacée par celle de Baie-Comeau et la région de Mirabel a été abolie. De plus, la région de Montréal a été scindée en deux régions stratégiques, soient Laval et Longueuil. Le thème de la conférence était *« Hygiéniste dentaire; les compétences clés qui vous permettent d'avancer »*. La conférencière, M^me^ Nicole Simard, a été très appréciée, plus particulièrement pour son dynamisme et son humour par les trois cent quatre-vingt-cinq (385) hygiénistes dentaires ayant participé à la formation. Ce nombre est l'équivalent de 10 % du tableau des membres. La Tournée provinciale 2003 connut un réel succès.

Calendrier annuel de formation continue

Cette année, l'Ordre a travaillé à élargir l'éventail de formations offertes à ses membres et à étendre le territoire où elles sont données. Pour atteindre ce but, le comité a conçu un *calendrier annuel* de formation continue, lequel a été publié pour la première fois dans l'édition d'août/septembre 2003

COMITÉ de FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

de notre Mots d'Ordre. Les membres, abonnés-associés et abonnés-étudiants ont donc été en mesure de planifier leur horaire en ayant un aperçu global des formations offertes durant l'année et de s'inscrire, bien à l'avance. En tout, ce nouvel outil de référence a amené six cent soixante-huit (668) inscriptions aux formations: ce qui s'avère un authentique succès. La nécessité, la popularité et l'efficacité de ce calendrier en assurent donc la pérennité.

Journées Dentaires Internationales du Québec (JDIQ)

Les membres du comité ont, une fois de plus, collaboré avec plaisir à l'organisation des Journées Dentaires Internationales du Québec, en agissant à titre de président de séance ou comme soutien au comité organisateur de l'Ordre des dentistes du Québec. Vous avez été mille deux cent quatre-vingt-onze (1 291) à participer à cette activité : ce que nous interprétons comme un signe tangible d'intérêt soutenu envers la profession.

Congrès provincial 2004

Le comité travaille allègrement à la mise en œuvre du Congrès provincial 2004. Celui-ci se déroulera les 22, 23 et 24 octobre 2004 au Château Mont Sainte-Anne, Québec. Le site à lui seul vaut le déplacement et l'ambiance chaleureuse saura vous ravir. Le thème du Congrès 2004 sera «*Jongler avec ses compétences*». Suite aux nombreuses demandes formulées par des membres, une multitude d'ateliers pratiques y seront présentés, en plus, bien sûr, d'excellentes conférences scientifiques. La formation offerte saura sûrement susciter votre intérêt. Le comité «jongle» avec les idées afin de vous offrir un congrès haut en couleurs et en surprises.

Conclusion

Les membres du comité sont très fiers des nombreuses réalisations de cette année. Soyez assurés que toutes leurs actions visent à vous offrir le nec plus ultra en matière d'activités propices à l'actualisation de vos connaissances tout en desservant le maximum de régions.

COMPOSITION DU COMITÉ
Christiane Levesque, HD
Anne-Marie Shelton, HD
Christine Thibault, HD, B.Sc.
Agathe Bergeron, HD
France Brissette, B. Psc, secrétaire du comité

COMITÉ des PUBLICATIONS

Le mandat du comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ.

Pour y parvenir, le comité doit voir à :

- la réalisation de la revue *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Bureau;
- l'exécution de tout autre mandat spécifié par le Bureau.

À cette fin, le comité des publications a tenu sept (7) réunions au cours de l'exercice 2003-2004 et a accueilli un nouveau membre au sein de son groupe: madame Michèle De Guise, HD. Madame De Guise apporte un vent de nouveauté au comité; ce qui est apprécié de tous.

L'Explorateur



Les rencontres du comité permettent, entre autres, d'explorer et de développer de nouvelles idées pour *L'Explorateur* et les fiches buccodentaires. Durant l'exercice, bien qu'aucune chronique n'ait été crée, l'entente de partenariat avec la firme Oral-B a, quant à elle, de nouveau été renouvelée pour la chronique «Les confidences d'un HD». Cette chronique permet aux membres de partager leurs trucs et confidences - en répondant à une question spécifique et différente d'une édition de *L'Explorateur* à l'autre - tout en courant la chance

COMITÉ des PUBLICATIONS





de gagner un magnifique prix d'une valeur de trois cents dollars (300$) par édition.

Au cours de l'exercice, le comité des publications a rendu possible la production de quatre numéros de la revue scientifique *L'Explorateur*, publiés en avril, juillet et octobre 2003 ainsi qu'en janvier 2004. Les thèmes scientifiques de ces quatre numéros étaient respectivement: *l'orthodontie, les cancers, les médecines douces et le diabète.*

Fiches Buccodentaires

Les membres du Comité des publications sont fiers des deux (2) nouvelles fiches de santé buccodentaire produite par l'**OHDQ**, soit : *«Le perçage buccal»* et *«Pourquoi toutes ces questions? Le questionnaire médical: mieux vous connaître pour mieux vous servir...»*. Ils apprécient également le travail effectué au chapitre de la révision de la fiche intitulée *«Allaitement maternel et santé buccodentaire du nouveau-né/Allaitement et biberon»*. Rappelons que ces fiches informatives sont destinées aux clients et peuvent facilement être reproduites par le professionnel.







Conclusion

Les membres du comité sont très satisfaits des réalisations de cette année. Soyez assurés qu'ils sont toujours à la recherche de nouveaux thèmes d'actualité pour L'Explorateur et les fiches buccodentaires, afin que vous puissiez bénéficier des plus récentes et pertinentes informations disponibles.

COMPOSITION DU COMITÉ
Caroline Boudreault, HD
Michèle De Guise, HD
Martine Plante, HD
France Brissette, B. Psc, secrétaire du comité

RAPPORT du COMITÉ des ÉQUIVALENCES

Le comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler ses recommandations au Bureau.
Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à neuf (9) reprises.

Le comité a reçu quarante et une (41) nouvelles demandes d'équivalence de diplôme et de formation et a procédé à trente-six (36) fermetures de dossier. Cinq (5) équivalences de diplôme et de formation ont été reconnues.

Au 31 mars 2004, le comité avait analysé trente et un (31) des quarante et un (41) dossiers déposés. À cette date, quatre-vingt treize (93) dossiers étaient toujours ouverts.

COMPOSITION DU COMITÉ :
Jocelyne Long, HD
Maryse Quesnel, HD
Dominique Derome, CMA, secrétaire

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau.

Ainsi, le programme 2003-2004 a été approuvé par le Bureau en janvier 2003 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de février/mars 2003 comme suit :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre soit soumis à l'inspection à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, quatre cent trois (403) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Le comité s'est réuni à six (6) reprises pour des réunions régulières. À cela s'ajoute deux (2) réunions extraordinaires concernant l'élaboration du troisième programme de surveillance générale: une en août 2003 et l'autre en janvier 2004.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Suite à ces réunions, le comité d'inspection professionnelle a transmis vingt-sept (27) recommandations au Bureau. Ces dernières ont été approuvées par le Bureau et se répartissent ainsi:

Une (1) recommandation concernait un (1) membre dont la maîtrise des valeurs requises et de son influence sur l'exercice de la profession a été démontrée.

Six (6) recommandations concernaient soixante-quinze (75) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie et qui ont démontré une compréhension approfondie des notions abordées.

Six (6) recommandations concernaient deux cent quatre-vingt treize (293) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie et qui ont démontré une bonne compréhension des principales notions abordées.

Six (6) recommandations concernaient trente-quatre (34) membres qui avaient intégré les valeurs requises pour l'exercice de la profession, mais qui nécessitaient un suivi en raison du manque de profondeur et de compréhension des notions abordées.

Huit (8) recommandations concernaient les outils d'appréciation élaborés en prévision du troisième programme de surveillance générale.

COMPOSITION DU COMITÉ
Chantale Pinard, HD, présidente
Manon Boucher, HD, présidente par intérim (depuis novembre 2003)
Monique Cardin, HD
Judith Frisko, HD
Caroline Lavoie, HD
Agathe Bergeron, HD, secrétaire du comité
Carolle Bujold, HD, inspecteur

SYNDIC

En vertu du mandat accordé par le *Code des professions du Québec*, le syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire enquête à ce sujet. Le syndic a également le pouvoir d'enquêter sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui poseraient des actes de médecine dentaire délégués à ces derniers. Il peut également, s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel concerné.

Au cours de l'exercice **2003-2004**, neuf (9) plaintes ont fait l'objet d'une enquête. De ce nombre,

- Un (1) dossier pour pratique illégale des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires et usurpation du titre a été ouvert. Une plainte pénale pour pratique illégale a été déposée à la Cour du Québec dans ce dossier et le processus judiciaire suit présentement son cours. L'intimé ne s'identifiant pas comme hygiéniste dentaire, l'allégation d'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire a été rejetée.
- Sept (7) dossiers pour pratique des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires ont fait l'objet d'enquête.
- Un (1) dossier a été fermé, aucune preuve de pratique illégale n'ayant été obtenue.
- Un deuxième dossier a été fermé suite à la cessation de pratique illégale.
- Une autorisation de déposer une plainte pénale à la Cour du Québec a été demandée au Bureau suite au résultat de l'enquête dans un autre dossier de pratique illégale. Ce dossier demeure toujours ouvert.
- Un quatrième dossier a été fermé suite au départ de l'intimé du lieu où nous le soupçonnions de faire de la pratique illégale.
- Une plainte pénale a été déposée à la Cour du Québec pour pratique illégale dans un dossier ayant fait l'objet d'une perquisition.
- Également, dans les deux (2) derniers dossiers, une enquête est présentement en cours.
- Enfin, un (1) dossier pour usurpation du titre d'hygiéniste dentaire a été ouvert puis fermé suite à la correction de l'information véhiculée.
- Aucune plainte pour acte dérogatoire n'a été déposée au cours de cet exercice.

La syndique s'est également assurée que les personnes non inscrites au Tableau des membres de l'OHDQ au 1er avril 2003, n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire. Elle a également vérifié que toutes les personnes qui avaient bénéficié d'un congé de maternité, se réinscrivent au Tableau des membres lors de leur retour au travail.

Enfin, la syndique a complété les dossiers demeurés ouverts à la fin de l'exercice 2002-2003. Deux dossiers de pratique illégale faisaient alors l'objet de plaintes pénales. Les intimés ont enregistré un plaidoyer de culpabilité et les amendes ont été imposées.

COMPOSITION DU COMITÉ :
Louise Hébert, HD, Syndique
Ginette Garceau, HD, Syndique adjointe

RAPPORT des ÉLECTIONS

Présidence

En mai 2003, le mandat d'un an de la présidente arrivait à échéance. Le mode d'élection à la présidence étant le suffrage des administrateurs élus, les membres du Bureau ont élu par acclamation, lors de la réunion du Bureau du 23 mai 2003, Mme Johanne Côté, HD, au poste de présidente de l'**OHDQ** pour l'exercice 2003-2004, et ce, conformément à l'article 64 du *Code des professions du Québec*.

Administrateurs

Les mandats de cinq administrateurs se terminaient en mai 2003. Les membres de l'Ordre devaient donc proposer la candidature de collègues hygiénistes dentaires pour combler un poste dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie), deux postes dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval), un poste dans les régions 07 et 08 (l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue) et un poste dans les régions 14 et 15 (Lanaudière et Laurentides).

RAPPORT des ÉLECTIONS

À la clôture de la période de mises en candidature, le 4 avril 2003, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie) soit M^me^ Danielle Bonenfant. Un seul poste étant disponible dans ces régions et une seule candidature y ayant été déposée, M^me^ Danielle Bonenfant a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2006.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 4 avril 2003, deux hygiénistes dentaires étaient proposées dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval) soit M^mes^ Annie Lapointe et Élaine Picard. Deux postes étant disponibles dans ces régions et deux seules candidatures y ayant été déposées, M^mes^ Annie Lapointe et Élaine Picard ont été élues par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2006.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 4 avril 2003, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 07 et 08 (Outaouais et Abitibi-Témiscamingue) soit M^me^ Paule Trépanier. Un seul poste étant disponible dans ces régions et une seule candidature y ayant été déposée, M^me^ Paule Trépanier a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2006.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 4 avril 2003, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 14 et 15 (Lanaudière et Laurentides) soit M^me^ Johanne Côté. Un seul poste étant disponible dans ces régions et une seule candidature y ayant été déposée, M^me^ Johanne Côté a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2006.

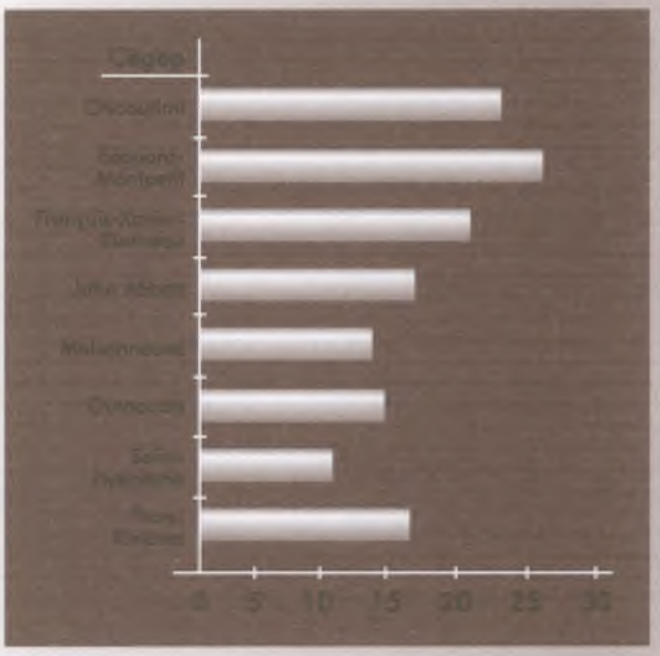
Donc, suite aux élections 2003, les administrateurs élus jusqu'au printemps 2006 sont :

Danielle Bonenfant, HD	RÉGIONS 05 et 16
Johanne Côté, HD	RÉGIONS 14 et 15
Annie Lapointe, HD	RÉGIONS 06 et 13
Élaine Picard, HD	RÉGIONS 06 et 13
Paule Trépanier, HD	RÉGIONS 07 et 08

SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS
Dominique Derome, CMA, directrice générale et secrétaire

REGISTRE des ÉTUDIANTS 2003-2004

Montant d'abonnement : 25,00 $ plus taxes
Total : 144



RAPPORT des ADMISSIONS

TABLEAU DES MEMBRES

Nombre de membres au 31 mars 2003 :	3 788
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions au tableau au cours de l'exercice :	413
Nombre de radiations du tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 86 l,i :	(304)
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2004	3 897

Il est à noter qu'au cours de l'exercice, le Bureau a procédé à la délivrance de cent soixante-douze (172) permis, conformément à l'article 40 du *Code des professions*. Aucun permis temporaire n'a été délivré en 2003-2004, et ce, en vertu de l'article 41.

Les trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (3 897) membres en règle que compte l'OHDQ au 31 mars 2004 se répartissent dans les catégories suivantes: trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3 892) membres actifs (dont 151 diplômés au cours de l'exercice) et cinq (5) membres à vie.

RÉPARTITION DES MEMBRES

La répartition des membres selon les **régions électorales**, abstraction faite des quarante-deux (42) membres hors Québec, était la suivante :

Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :	127
Saguenay/Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec :	171
Québec et Chaudière-Appalaches :	583
Mauricie/Bois-Francs et Centre-du-Québec :	322
Estrie et Montérégie :	1071
Montréal et Laval :	782
Lanaudière et Laurentides :	539
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue :	260

La répartition des membres dans chacune des dix-sept **régions administratives** du Québec était la suivante :

Bas-Saint-Laurent (01) :	52
Saguenay/Lac Saint-Jean (02) :	160
Québec (03) :	399
Mauricie/Bois-Francs (04) :	188
Estrie (05) :	119
Montréal (06) :	603
Outaouais (07) :	206
Abitibi/Témiscamingue (08) :	54
Côte-Nord (09) :	49
Nord-du-Québec (10) :	11
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (11) :	26
Chaudière/Appalaches (12) :	184
Laval (13) :	179
Lanaudière (14) :	257
Laurentides (15) :	282
Montérégie (16) :	952
Centre-du-Québec (17) :	134
Hors Québec (99) :	42

COTISATION 2003-2004

Pour l'exercice 2003-2004, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissaient comme suit:

Membres actifs: 245,00 $ cotisation annuelle régulière

Membres nouvellement diplômés: 122,50 $ 50 % de la cotisation annuelle régulière

Membres à vie: Nil

Toutes taxes applicables étant calculées en sus.

Ces montants étaient payables au plus tard le 31 mars 2003.

RAPPORT du VÉRIFICATEUR

Aux membres de
ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'*ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC* au 31 mars 2004 ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ordre au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

François Ménard, c.a.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M.Fisc.

Montréal, le 11 mai 2004

REVENUS et DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004		2003
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
REVENUS			
Cotisations des membres actifs	856 500 $	857 500 $	832 510 $
Cotisations des membres nouveaux diplômés	18 000	18 499	21 699
Abonnements des étudiants	3 450	3 900	2 300
Droits d'admission	16 400	17 200	18 800
Droits de réadmission	65 200	73 025	64 995
Droits d'équivalence	4 500	4 875	6 750
Formation continue	25 500	33 826	152 304
Commandites	31 500	35 500	–
Publications	81 400	80 536	72 573
Placements	98 000	144 120	76 333
Divers	17 500	18 975	21 818
	1 217 950	1 287 956	1 270 082
DÉPENSES			
Administration générale (Annexe 1)	652 200	675 916	635 320
Bureau (Annexe 2)	31 150	25 542	29 626
Comité administratif (Annexe 3)	15 600	16 541	12 948
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	116 900	111 776	104 338
Comité de la formation (Annexe 5)	350	122	214
Comité de formation continue (Annexe 6)	39 650	36 769	195 524
Comité des équivalences (Annexe 7)	2 000	1 570	1 600
Comité des publications (Annexe 8)	102 900	97 213	84 149
Plan stratégique (Annexe 9)	239 600	273 444	129 730
Comité de discipline et syndic (Annexe 10)	25 200	23 076	28 674
	1 225 550	1 261 969	1 222 123
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(7 600) $	25 987 $	47 959 $

SURPLUS CUMULÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Surplus affectés aux immobilisations	Surplus non affectés	2004	2003
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 252 $	1 334 018 $	1 344 270 $	1 296 311 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(19 222)	45 209	25 987	47 959
Investissements en immobilisations	44 417	(44 417)	–	–
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	35 447 $	1 334 810 $	1 370 257 $	1 344 270 $

BILAN 31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	794 011 $	154 882 $
Placements temporaires (note 3)	891 406	1 362 252
Débiteurs	30 852	26 426
Intérêts à recevoir	3 890	11 308
Frais imputables au prochain exercice	46 142	73 405
	1 766 301	1 628 273
PLACEMENTS (note 3)	742 712	745 524
IMMOBILISATIONS (note 4)	35 447	10 252
	2 544 460 $	2 384 049 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	141 897 $	91 959 $
Revenus reportés	1 032 306	947 820
	1 174 203	1 039 779
SURPLUS CUMULÉS		
SURPLUS AFFECTÉS AUX IMMOBILISATIONS	35 447	10 252
SURPLUS NON AFFECTÉS	1 334 810	1 334 018
	1 370 257	1 344 270
	2 544 460 $	2 384 049 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

FLUX de TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	25 987 $	47 959 $
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	19 222	14 755
	45 209	62 714
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(4 426)	6 305
Intérêts à recevoir	7 418	(1 602)
Frais imputables au prochain exercice	27 263	(10 888)
Créditeurs	49 938	(75 744)
Revenus perçus d'avance	84 486	457 828
	164 679	375 899
	209 888	438 613
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	2 812	(197 061)
Acquisition d'immobilisations	(44 417)	(6 011)
	(41 605)	(203 072)
VARIATION DES LIQUIDITÉS	168 283	235 541
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 517 134	1 281 593
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 7)	1 685 417 $	1 517 134 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2004

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants :

	TAUX
Mobilier de bureau et équipement	10 %
Informatique	33 %

Reconnaissance des revenus

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus perçus d'avance.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de certificats de placements garantis, ainsi que d'obligations et d'unités de fiducie cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 754 056 $ au 31 mars 2004 (2 067 879 $ au 31 mars 2003). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 5.00 % à 9.00 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2004

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2004 Valeur comptable	2003 Valeur comptable
Mobilier de bureau et équipement	48 010 $	42 961 $	5 049 $	8 678 $
Informatique	46 778	16 380	30 398	1 574
	94 788 $	59 341 $	35 447 $	10 252 $

5. EMPRUNT DE BANQUE

L'ordre dispose d'une marge de crédit de 50 000 $ renouvelable annuellement. Tout emprunt bancaire relatif à cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1% et est garanti par un transport général des créances.

6. CRÉDITEURS

	2004	2003
Créanciers	81 641 $	40 477 $
Frais courus	9 445	9 485
Salaires courus	50 811	41 997
	141 897 $	91 959 $

7. COMPOSITION DES LIQUIDITÉS

	2004	2003
Encaisse	794 011 $	154 882 $
Placements temporaires	891 406	1 362 252
	1 685 417 $	1 517 134 $

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2008. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 395 267 $. Le solde de l'engagement au 31 mars 2004 s'établit à 326 316 $. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2005 – 70 800 $; 2006 – 73 175 $; 2007 – 74 545 $; 2008 – 75 824 $

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre la présentation comparable à celle adoptée en l'année 2004.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2004 BUDGET	2004 RÉEL	2003 RÉEL
Salaires et avantages sociaux	389 200 $	403 641 $	380 712 $
Abonnements	2 300	1 655	1 794
Agrément dentaire	34 500	34 433	36 209
Assurances générales et taxes	5 500	5 724	7 736
Conseil Interprofessionnel du Québec	13 800	13 755	12 523
Cotisations et affiliations	1 000	1 128	652
Entretien et réparations – équipements	1 000	549	607
Formation de personnel	4 000	4 294	3 775
Fournitures de bureau et papeterie	7 800	7 832	7 561
Frais d'imprimerie et photocopies	4 000	5 097	8 392
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	8 500	8 677	6 123
Frais divers	2 300	2 209	2 034
Frais de poste et messagerie	15 000	14 877	16 415
Informatique	12 000	12 006	1 427
Intérêts et frais bancaires	12 000	11 438	11 137
Location d'équipements	6 800	6 520	8 078
Loyer et frais incidents	68 000	73 805	54 961
Rapport annuel	6 800	6 733	7 518
Services professionnels	32 400	31 300	38 966
Téléphone et service téléphonique	8 000	11 021	13 945
Amortissement des immobilisations	17 300	19 222	14 755
	652 200 $	675 916 $	635 320 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	BUDGET	RÉEL	RÉEL
ANNEXE 2 - BUREAU			
Honoraires de présence	8 000 $	5 596 $	6 752 $
Frais de déplacement	15 000	12 892	14 291
Frais de repas	2 000	1 503	1 920
Assurances responsabilité	4 100	4 088	4 088
Conférences téléphoniques	500	490	594
Formation	250	–	1 072
Divers	1 300	973	909
	31 150 $	25 542 $	29 626 $
ANNEXE 3 - COMITÉ ADMINISTRATIF			
Déplacement et représentation	11 000 $	10 598 $	11 035 $
Honoraires de présence	1 600	1 711	1 050
Frais de déplacement du comité	2 000	3 810	671
Divers	1 000	422	192
	15 600 $	16 541 $	12 948 $
ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires, honoraires et charges Sociales	75 500 $	77 135 $	75 071 $
Honoraires du comité	2 550	2 550	2 500
Frais de déplacement	28 100	25 308	21 767
Poste et messagerie	7 000	4 455	4 538
Divers	3 750	2 328	462
	116 900 $	111 776 $	104 338 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004		2003
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
ANNEXE 5 – COMITÉ DE LA FORMATION			
Honoraires du comité	200 $	– $	130 $
Divers	150	122	84
	350 $	122 $	214 $
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Honoraires du comité	1 600 $	700 $	1 350 $
Frais de déplacement	1 200	680	1 218
Divers	2 100	1 889	306
Formation continue	34 750	33 500	33 510
Congrès	–	–	159 140
	39 650 $	36 769 $	195 524 $
ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Honoraires du comité	1 700 $	1 300 $	1 600 $
Frais de déplacement	300	270	–
	2 000 $	1 570 $	1 600 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004		2003
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Honoraires du comité	1 500 $	1 350 $	1 000 $
Frais de déplacement	1 900	1 576	793
L'Explorateur Frais de production	50 000	49 913	48 455
Frais de poste	14 000	13 744	12 550
Mots d'Ordre			
Frais de production	18 000	15 510	9 735
Frais de poste	17 500	15 120	11 616
	102 900 $	97 213 $	84 149 $
ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE			
Plan stratégique			
Honoraires professionnels	42 000 $	36 600 $	17 680 $
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	32 000	29 724	29 724
Autres	33 100	40 454	20 921
Promotion au public			
Activités provinciales	89 000	127 349	26 182
Autres	43 500	39 317	35 223
	239 600 $	273 444 $	129 730 $
ANNEXE 10 - COMITÉ DE DISCIPLINE ET SYNDIC			
Honoraires du comité	3 700 $	3 220 $	3 785 $
Frais de déplacement	700	413	581
Honoraires professionnels	20 000	18 970	24 076
Divers	800	473	232
	25 200 $	23 076 $	28 674 $

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1290, rue St-Denis 3e étage
Montréal (Québec) H2X 3J7

Téléphone : 514.284.7639, 1 800 361.2996
Télécopieur : 514.284.3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Internet : www.ohdq.com

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573